

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 41
Pouvoirs : 2
Votants : 43

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 16/09/2021

Le 23 Septembre 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Mme Michèle NUGUET), Bernard GRISON.

Secrétaire de séance : Valérie BOYER.

OBJET : ENVIRONNEMENT– Bords de Saône - Restauration des berges et valorisation paysagère et environnementale ancien port de Fareins

M. Patrick NABETH Vice-Président en charge des bords de Saône et de la voie bleue rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes a mis en place, depuis plusieurs années, un programme de valorisation des bords de Saône et a signé en 2013 une convention de partenariat avec la Fédération de pêche du Rhône intervenant sur le linéaire de la Saône.

Sur le secteur de l'ancien port de Fareins, les anciens quais sont aujourd'hui en très mauvais état. La Fédération de pêche du Rhône a élaboré un projet visant à supprimer les protections bétonnées et à restaurer les berges afin d'assurer la mise en valeur paysagère du site et sa sécurisation, tout en inscrivant le projet dans le cadre du site classé au titre des paysages.

La CCDSV souhaite valoriser les bords de Saône notamment dans le cadre des aménagements d'ensemble sur le chemin de halage dédiés aux modes doux et en lien avec l'itinéraire cyclo touristique Voie Bleue Moselle Saône à vélo. La CCDSV souhaite donc apporter son soutien à la Fédération de Pêche pour ce projet.

Ces travaux ont été autorisés :

- Au titre de la Loi sur l'eau, décision de non-opposition à la déclaration de la Préfète de l'Ain du 08/06/2021 ;
- Par VNF, gestionnaire du Domaine Public Fluvial (DPF), pour les travaux réalisés sur le DPF (courriel du 14/06/2021).

La Fédération de Pêche disposera d'une COT Travaux établie par VNF sur 5 ans, soit du 01/09/2021 au 1/09/2026, pendant cette période, elle reste seule responsable des aménagements réalisés afin de pouvoir réaliser les reprises nécessaires.

A terme, cet aménagement sera intégré à la superposition d'affectation du domaine public entre la CCDSV et VNF.

Le projet a été défini conjointement avec la Fédération de Pêche, la CCDSV et la commune de Fareins. La conception, le financement et le suivi des travaux seront réalisés par la Fédération de Pêche du Rhône et une convention de partenariat définissant les engagements réciproques sera signée. La CCDSV participera financièrement à l'opération par une subvention d'équipement aux personnes morales de droit privé, en montant net de subvention et de TVA (compte 2042).

Le projet de convention entre la Fédération de Pêche du Rhône et la CCDSV.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes		Taux
Ingénierie Travaux et Aménagements	101 170,85€	Région Auvergne Rhône Alpes	30 351,25€	30%
		Agence de l'eau	50 585,42€	50%
		CCDSV	10 117,00€	10%
		Fédération de pêche du Rhône	10 117,18€	10%
TOTAL TTC	101 170,85€	TOTAL	101 170,85€	100 %

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/09/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de restauration des berges des bords de Saône sur la commune de Fareins, secteur de l'ancien port ainsi que le plan de financement prévisionnel du projet ;
- **D'ATTRIBUER** à la Fédération de pêche une subvention d'équipement pour un montant de 10 117 €. Le montant de cette subvention n'est pas révisable à la hausse, même si la dépense réalisée dépasse le coût prévisionnel de l'opération. A l'inverse, si la dépense n'atteint pas le coût prévisionnel du projet, la subvention est versée au prorata du montant des dépenses effectivement justifiées ;
- **D'APPROUVER** la convention, qui définit les modalités de partenariat sur cette opération avec la Fédération de Pêche du Rhône ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer cette convention et tous documents s'y rapportant ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses au BP 2021.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 28 SEP. 2021
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210923-2021C161-TO
Affichage le :

28 SEP. 2021

A Trévoux, le 23/09/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

